

Droit De L Arbitrage

As recognized, adventure as without difficulty as experience not quite lesson, amusement, as without difficulty as harmony can be gotten by just checking out a books **Droit De L Arbitrage** along with it is not directly done, you could acknowledge even more approaching this life, roughly speaking the world.

We pay for you this proper as with ease as simple quirk to get those all. We allow Droit De L Arbitrage and numerous books collections from fictions to scientific research in any way. along with them is this Droit De L Arbitrage that can be your partner.

Droit de l'arbitrage international en Amérique latine et en Suisse - Alejandro Follonier-Ayala 2014

Le droit applicable dans l'arbitrage d'investissement - Hélène Sabalbal 2022-10-25

Les conflits d'intérêts en arbitrage commercial international - Constance Castres Saint-Martin 2016

Le conflit d'intérêts est un sujet passionnant notamment en raison de son omniprésence dans l'actualité. Approximative, l'expression empruntée au magma lexical des politiciens et juristes anglo-américains s'est récemment diffusée en France dans le monde des affaires et aussitôt reprise par le jargon médiatique pour désigner des éventuelles interférences de l'intérêt privé dans l'exercice de pouvoirs de nature privée ou publique. Il n'existe en l'état actuel du droit positif français aucune réglementation spécifique de ces « conflits d'intérêts », pas plus en droit privé qu'en droit public, alors même qu'on se préoccupe de leur prévention tandis que leur sanction relève de qualifications plus générales. Il convient donc de s'interroger sur la définition et la valeur opératoire de cette notion et le régime juridique qui pourrait lui être réservé, ce que l'on se propose d'entreprendre dans la sphère du droit privé et par préférence dans le champ de l'arbitrage commercial, particulièrement exposé aux appétits hégémoniques des droits anglo-américains.

L'apport de l'arbitrage à la sécurisation des activités économiques dans l'espace OHADA - Jacques Delor Bikoi 2020-10-06

Mémoire (de fin d'études) de l'année 2017 dans le domaine Droit - Droit civil / Droit des obligations / Droit des affaires, Université de Yaoundé II (Faculté des sciences juridiques et politiques), cours: Droit de l'arbitrage, langue: Français, résumé: L'objectif de cette étude est d'évaluer la capacité du système d'arbitrage OHADA à contribuer de manière suffisante à la sécurisation des activités économiques dans l'espace juridique intégré. Il ressort donc que si l'on ne peut valablement nier la vérité d'une certaine contribution, celle-ci reste perfectible et appelle par conséquent des réformes. Au plan normatif, il convient d'indiquer que bien qu'accordant de l'importance à l'arbitrage, ni le traité OHADA, ni le règlement d'arbitrage de la CCJA, ni l'ancien ou le nouvel acte uniforme sur l'arbitrage ne propose de définition à la notion d'arbitrage. Ainsi, au-delà du vocabulaire juridique, il faudra se référer à la doctrine afin d'obtenir ample éclairage. L'arbitrage est dès lors entendu tantôt comme une technique qui vise à faire donner à une question intéressant les rapports entre deux ou plusieurs personnes, par une ou plusieurs autres personnes appelées arbitres, lesquelles tiennent leur pouvoir d'une convention privée et statuant sur la base de cette dernière sans être investies de cette mission par l'État, tantôt comme l'institution par laquelle un tiers règle le différend qui oppose deux ou plusieurs De plus en plus, l'arbitrage occupe une place capitale dans la vie économique. Considéré comme étant un vecteur de sécurité, le législateur OHADA en a fait le mode par excellence de règlement des litiges d'ordre contractuel dans l'espace communautaire, cela dans le but non seulement de favoriser la sécurité juridique et judiciaire, mais aussi et surtout de gagner la confiance des investisseurs. Malheureusement, l'observation du contentieux économique en zone OHADA démontre que le système d'arbitrage communautaire est fortement mis en cause.

Droit comparé de l'arbitrage international - Jean-François Poudret 2002

Arbitrage international. Droit et pratique - Mauro Rubino-Sammartano 2019

Cet ouvrage présente, au-delà de l'arbitrage commercial et l'arbitrage d'investissements, une couverture globale des autres types d'arbitrage. Il analyse les points fondamentaux de l'arbitrage dans une approche comparatiste aux concepts novateurs.

Vers une lex mediterranea de l'arbitrage - Filali Osman 2015-04-02
Une lex mercatoria mediterranea de l'arbitrage ? Le but légistique, fondé sur l'idée d'une unification et/ou harmonisation du droit des affaires d'une intégration régionale méditerranéenne est-il souhaitable et/ou réalisable ? À la veille du 7e anniversaire de la naissance de l'Union pour la Méditerranée, l'arbitrage peut-il, aux côtés d'autres modes alternatifs de règlement des différends commerciaux, constituer un instrument au service de la promotion des investissements entre les 43 pays des rives sud et nord de la Mare Nostrum? La méditerranisation des économies requiert-elle la méditerranisation du droit de l'arbitrage ? Enfant gâté des travaux internationaux, l'arbitrage fait l'objet de nombreux instruments internationaux (convention de New York de 1958 pour la reconnaissance et l'exécution des sentences arbitrales étrangères, loi-type de la CNUDCI sur l'arbitrage commercial international du 21 juin 1985, etc.). Critiqué par certains en raison de la judiciarisation dont il est l'objet ou de l'instauration supposée d'un rapport de force entre pays riches et pays pauvres, l'arbitrage a fait l'objet de réformes importantes de la part des législateurs des pays de l'Union pour la Méditerranée. Mais le droit du commerce international peut-il suffire comme modèle alors qu'il subsiste nombre d'obstacles parmi lesquels l'absence d'harmonisation du droit processuel des États membres ? Lors de la Conférence ministérielle « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », qui s'est tenue à Marseille les 3 et 4 novembre 2008, les ministres des Affaires étrangères des 43 pays ont affirmé la nécessité de mieux promouvoir les investissements en étudiant « les possibilités d'améliorer les procédures d'arbitrages dans la région (...) par exemple en créant une cour d'arbitrage méditerranéenne ». Est-ce là une piste de travail pour le législateur méditerranéen ? N'est-ce pas le simple chant des sirènes auquel il devra résister ? Quelle que soit la réponse, l'arbitrage a-t-il encore des vertus qui permettent au législateur méditerranéen d'asseoir une lex mediterranea de qui servira elle-même de modèle à d'autres intégrations régionales ? Cet ouvrage est issu d'un colloque international organisé à Tunis, les 11 et 12 avril 2014, par la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de Tunis (Unité de recherche « Relations internationales privées : commerce, arbitrage et migration ») ; le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche-Comté (CRJFC-EA 3225) ; le Centre de recherche sur le droit des marchés et des investissements internationaux (CREDIMI, UMR CNRS n°6295, Université de Bourgogne). En partenariat avec l'Université Jean Moulin-Lyon III (AEDN) ; l'Université d'Oran (Algérie) ; l'Université Hassan 1er de Settat (Maroc) ; l'Université du Québec - Canada- ; l'Université Kemerburgaz d'Istanbul (Turquie) et l'Université Ca'Focari de Venise (Italie). Il bénéficie du soutien financier de la Fondation Hanns Seidel au Maghreb.

Le devoir de l'arbitre de se conformer à sa mission - Paul Giraud 2017

La quatrième de couverture indique : "Le Code de procédure civile prévoit, en ses articles 1492 et 1520, les cas d'ouverture permettant d'obtenir l'annulation d'une sentence ou l'infirmité d'une ordonnance ayant accordé son exequatur. Le troisième de ces cas ouvre les recours lorsque "le tribunal arbitral a statué sans se conformer à la mission qui lui avait été confiée". Or, le terme de mission est vague, rendant imprécises les frontières de ce cas d'ouverture. Cette incertitude fait courir un risque d'inflation des recours et est source d'insécurité juridique. Elle nuit à l'efficacité du droit français de l'arbitrage, dans un contexte de forte concurrence entre les places arbitrales. L'analyse de la notion de mission permet de définir celle visée à l'indice 3 des articles précités comme les éléments conventionnels participant directement de l'exercice de la mission juridictionnelle arbitrale. Cette définition dessine en creux les deux critères permettant d'énumérer les violations relevant de ce cas d'ouverture. Leur mise en oeuvre contribue alors à une conception raisonnée de ce recours et en démontre la pertinence. Saisi d'un recours arguant d'une violation de sa mission par l'arbitre, le juge

accompagne ce mouvement de rationalisation, tant dans le contrôle qu'il opère que dans la sanction qu'il prononce. Se dégage ainsi un mouvement progressif de délimitation restrictive des frontières du cas d'ouverture de violation de sa mission par l'arbitre. A tous les stades de l'analyse - définition de la mission, détermination des griefs relevant de ce cas d'ouverture, contrôle opéré par le juge et prononcé de la sanction - une conception cohérente, rationnelle et raisonnée se découvre. Elle constitue un rempart efficace contre la dérive expansionniste que faisait craindre sa formulation - une crainte d'ailleurs contredite par l'étude statistique - et témoigne de la pertinence et de la légitimité de ce cas d'ouverture."

Arbitrage et droit de la concurrence - Walid Abdelgawad 2001

A l'heure de l'essor de l'arbitrage dans les relations du commerce international, de la prolifération des réglementations antitrust et du contentieux de la concurrence devant l'arbitre international, l'examen des relations qu'entretient l'arbitrage avec le droit de la concurrence est incontestablement d'une profonde actualité. Cette étude part du constat de l'existence de rapports antinomiques entre arbitrage et droit de la concurrence, non seulement en raison de l'opposition entre la liberté contractuelle et l'ordre public économique, mais aussi plus largement du fait du contexte global conflictuel entre l'ordre spontané et l'ordre organisé dans lequel s'insèrent ces rapports. Au-delà de ces antinomies, cet ouvrage démontre que la rencontre entre l'arbitrage et le droit de la concurrence relève d'un processus dialectique d'influences réciproques. D'une part, l'évolution du droit de la concurrence se manifeste par l'affirmation de l'arbitrabilité du litige - sous réserve d'un noyau dur - suite au renoncement par l'Etat au monopole de la sanction civile de la violation de l'ordre public économique et par une tendance à la privatisation du droit de la concurrence. D'autre part, l'application du droit de la concurrence par l'arbitre a, en contrepartie, entraîné ce dernier dans une phase inédite de transformations : une tendance à la juridictionnalisation de l'arbitrage et à la résurgence de la méthode des lois de police, ce qui atteste du rapprochement entre justice arbitrale et justice étatique. Le contrôle de la sentence arbitrale se trouve également renforcé par le juge étatique et par les autorités administratives spécialisées. Par ailleurs, le présent ouvrage énonce qu'à supposer prochainement l'émergence d'un ordre public réellement international en matière de droit de la concurrence, l'ordre juridique qui lui servira de base ne sera rattaché à un ordre spontané, à la *lex mercatoria*, mais à un ordre organisé internationalement construit par les Etats, à la *lex economica*, auquel l'arbitre international pourrait se référer. Cette étude de droit comparé, qui couvre le droit américain et les droits européens, s'adresse aussi bien aux chercheurs et spécialistes de l'arbitrage international et du droit de la concurrence qu'aux praticiens du droit du commerce international, et plus généralement à tous ceux qui s'intéressent à la question de la mondialisation du droit économique.

L'arbitrage en droit privé international - Roberto Pozzi 1914

Arbitrage et droit de l'Union européenne - Pierre Mayer 2012

Le droit de l'arbitrage se situe très largement en dehors de la sphère de la compétence de l'Union européenne. Il demeure de source nationale ou internationale. Le principal texte européen qui mentionne l'arbitrage (Règlement Bruxelles 1) le fait pour l'exclure de son champ d'application. Pourtant, les points de rencontre entre arbitrage et droit de l'Union européenne sont nombreux. Les tribunaux des divers Etats de l'Union européenne ont reconnu la compétence des arbitres pour appliquer les normes de droit européen (droit de la concurrence et droit de la consommation en particulier), une pratique que valide la Cour de justice. L'Union favorise même, en matière de contrôle des concentrations, l'insertion d'une offre d'arbitrage dans les engagements comportementaux ou mixtes. Le futur rôle de l'Union dans la négociation des traités de protection des investissements va la conduire à réfléchir aux offres d'arbitrage que de tels traités porteront, ainsi qu'aux procédures d'arbitrage qui en découleront. Et enfin l'exclusion même de l'arbitrage du champ d'application du Règlement Bruxelles 1 n'est pas sans poser de délicats problèmes, qui figurent en bonne place dans l'ouvrage.

Droit international - Edgard Rouard de Card 1877

Arbitrage commercial international au Maghreb - Nora Seddiki-El Houdaigui 2012

L'étude de l'arbitrage commercial international au Maghreb pose des questions essentielles : les pays du Maghreb ont-ils adapté leur législation aux normes de l'arbitrage commercial international, alors que la tradition religieuse retient une conception particulière de l'arbitrage ?

Cette adaptation connaît-elle des résistances ? Peut-on définir la place de l'arbitrage la plus favorable au Maghreb ? A-t-il vocation à devenir un mode privilégié des différends commerciaux internationaux dans cette région du monde ?

Les grandes décisions du droit de l'arbitrage commercial -

Dominique Hasher 2019-06-26

Le rôle de la jurisprudence a été essentiel comme source de droit de l'arbitrage ultérieurement codifié. L'ouvrage comporte les principales décisions des juridictions françaises depuis l'arrêt Prunier de 1843 jusqu'à nos jours. De nombreux arrêts, dans la ligne des décisions sélectionnées, sont également commentés dans les observations faites par les auteurs. Toute la procédure arbitrale est traitée, depuis la clause d'arbitrage jusqu'au contrôle de la sentence en passant par la constitution du tribunal arbitral, le rôle du juge d'appui, avec quelques ouvertures sur le droit comparé et le droit européen. Les auteurs sont deux praticiens de longue date de l'arbitrage venus, l'un de la magistrature, l'autre de l'université.

De l'arbitrage en droit romain et en droit français ... - Marcel Drouin 1886

L'autonomie de l'arbitrage commercial international - Antoine

Kassis 2005

Faisant cavalier seul, le droit français érige en principe l'autonomie de la convention d'arbitrage international par rapport à tout droit étatique. Mais en raison du tollé provoqué dans la doctrine par ce principe qui heurte le droit international privé, la Convention de New York de 1958 et la Convention européenne de Rome en 1980, on l'a remplacé par la méthode dite des règles matérielles, différentes des règles étatiques. Mais le principe et sa variante débouchent sur des impasses...

Droit de l'arbitrage commercial - Martial Pernet 2022-03-09

L'arbitrage en droit public suisse - Eleanor McGregor 2015-10-06

Contrairement à la situation qui prévaut en France, le recours à l'arbitrage pour la résolution de litiges de droit public n'est pas en soi contraire au droit suisse. Il n'est pas non plus, comme en droit américain, expressément autorisé. Dans ce domaine, le droit suisse se caractérise par son absence de législation. Quant à la jurisprudence, incohérente et disparate, elle ne permet pas de combler ce vide juridique. Le besoin est pourtant là, comme l'attestent les nombreuses conventions intercantionales contenant des clauses arbitrales. L'arbitrage est également utilisé, quoique dans une moindre mesure, pour résoudre les différends entre collectivités publiques et particuliers. Le présent ouvrage cherche, en premier lieu, à déterminer quand les litiges de droit public peuvent être soumis au pouvoir juridictionnel d'un arbitre. Il définit ensuite la procédure arbitrale. Pour un sujet situé aux confins du droit administratif et de la procédure civile, cela implique de choisir une solution adaptée à chaque situation. L'étude s'achève par des propositions concrètes à l'attention du législateur. L'ouvrage s'adresse avant tout aux praticiens du droit. Il propose des solutions aux questions soulevées par l'incursion de l'arbitrage dans l'univers du droit public suisse. Il s'inspire, en cela, des développements récents en matière d'arbitrage d'investissement, ainsi que des approches adoptées en France comme aux Etats-Unis.

Droit de l'arbitrage interne et international - Christophe Seraglini 2018

L'arbitrabilité en matière de propriété industrielle - Mehmet Polat Kalafatoglu 2018

En matière de propriété industrielle, alors que le contentieux relatif à l'exploitation contractuelle et à la contrefaçon est arbitral de longue date, l'annulation des titres échappait à la compétence arbitrale. En 2008, un arrêt de la Cour d'appel de Paris a étendu la compétence arbitrale : désormais, le tribunal arbitral peut statuer inter partes sur une exception de nullité. Cette solution, bien qu'utile pour garantir l'efficacité de l'arbitrage, n'est pas exempte de critiques. La présente thèse explore la possibilité de reconnaître aux arbitres la compétence pour décider erga omnes sur la validité. Plusieurs raisons ont été avancées pour fonder l'inarbitrabilité de la demande d'annulation. En particulier, on considère qu'une sentence arbitrale ne peut pas produire l'effet absolu attaché à une décision d'annulation. Cependant, les sentences arbitrales sont opposables aux tiers et un prétendu effet inter partes de la sentence ne peut pas justifier l'inarbitrabilité. La raison profonde de l'inarbitrabilité réside dans la nature inter partes de la justice arbitrale internationale, qui ne prévoit pas de protection procédurale au profit des tiers intéressés. Le domaine arbitral pourrait donc être élargi à condition de garantir l'effet erga omnes de la sentence

par la publicité de celle-ci et de le contrebalancer par une tierce opposition limitée, moderne et adaptée à l'arbitrage international. La réforme du droit de l'arbitrage international - Antoine Kassis 2008
Le décret de 1981 a bouleversé le droit de l'arbitrage international en le détachant de l'ordre juridique français pour le rattacher à un ordre juridique tiers. Du fait de ce présupposé doctrinal, le droit français est devenu l'exception dans le droit comparé de l'arbitrage international. La réforme proposée par le Comité français de l'arbitrage, si elle devient du droit positif, sera un bouleversement en sens inverse, qui ramènera le droit de l'arbitrage international dans le giron de l'ordre juridique français et mettra fin au mythe du tiers ordre juridique. On ne peut qu'approuver le texte proposé sur la convention d'arbitrage, la constitution du tribunal arbitral, l'instance arbitrale et la sentence, sauf à combler les lacunes de ce texte et à reconsidérer la définition proposée de l'arbitrage international. Quant aux textes proposés sur les voies de recours, les concepteurs du droit en vigueur ont substitué aux dispositions claires de la Convention de New York, jugées teintées de conflictualisme, des dispositions supposées plus favorables à l'exécution des sentences. Mais encore faut-il que ces dispositions édictent des règles bien définies, bien identifiées. Or ces dispositions se révèlent tronquées, et les règles qu'elles édictent demeurent non identifiables. La jurisprudence censée les éclairer est encore plus énigmatique. Les textes en vigueur sur les voies de recours, modifiés par le Comité français de l'arbitrage en vue de les parfaire et de rendre exhaustive la liste des cas qu'ils embrassent, débouchent paradoxalement sur un retour pur et simple à la Convention de New York.

Droit de l'arbitrage - Daniel Mainguy 2021-08-19

La protection de la partie faible dans l'arbitrage OHADA - Martial Koffi Akakpo 2018

Soucieux d'améliorer leur attractivité juridique, les Etats membres de l'OHADA ont décidé d'adopter des règles souples visant à faciliter les échanges économiques. C'est dans cet esprit que le droit de l'arbitrage a été modernisé, l'option légistique étant celle de la consécration de textes favorables aux procédures arbitrales. Cette approche, conforme à la protection des investisseurs, a été généralisée à toute forme de litige alors que le contentieux interne appelle habituellement moins de libéralisme. Bien plus, dans l'espace OHADA la réalité sociologique n'est pas propice au développement de l'arbitrage sans réserve. En effet, le faible taux d'alphabétisation et de culture juridique des populations et leur niveau de vie économique invitaient à la réserve. Il en va de même des règles protectrices de la partie faible vis-à-vis de son contradicteur, qui ont été peu envisagées. En conséquence, qu'il s'agisse de la convention d'arbitrage ou du procès arbitral, le sort du faible n'a pas fait l'objet d'une attention particulière. Ainsi, en dépit de nombreuses avancées quant au régime de l'accord arbitral ou du déroulement du procès, le droit OHADA devrait être révisé dans la perspective de pondérer son libéralisme chaque fois que la protection du faible est légitime. Pour autant, l'adaptation du droit OHADA de l'arbitrage à son environnement sociologique et économique ne doit pas conduire à fragiliser la justice arbitrale.

L'Arbitrage - Yves Guyon 1994-01-01T23:00:00+01:00

L'arbitrage consiste à faire trancher un litige par de simples particuliers, choisis par les plaideurs, mais dont la sentence a néanmoins la même autorité qu'un jugement rendu en première instance par une juridiction étatique. En raison de sa souplesse et de sa discrétion, ce procédé est de plus en plus souvent utilisé pour le règlement des litiges d'affaires tant internes qu'internationaux. Cet ouvrage expose les cas où le recours à l'arbitrage est possible, le déroulement de l'instance et les voies de recours qui peuvent être exercées contre la sentence. Il attire l'attention sur les principaux pièges d'un mécanisme qui n'est simple qu'en apparence. Il donne en annexe le règlement de la Cour d'arbitrage et de conciliation de Paris.

L'arbitrage dans le droit français aux XIIIe et XIVe siècles - Jean Fourgous 1906

Le principe compétence-compétence en droit de l'arbitrage - Magali Boucaron-Nardetto 2013

Dans son sens originnaire, le principe compétence-compétence permet au tribunal arbitral, comme à tout juge, de statuer sur sa compétence. En droit français, il s'est transformé en règle de conflit entre justice publique et justice privée doublement originale : d'une part, il repose sur l'exercice coordonné du pouvoir de juger de la compétence d'autre part, il est pluraliste. Enclenché par l'apparence vraisemblable d'une convention d'arbitrage, le principe compétence-compétence consiste en

un mécanisme composite se déployant dans le temps du procès arbitral et dans l'espace des deux ordres juridiques considérés. Ainsi, trois règles distinctes permettent à chacune des justices justice française et justice arbitrale de connaître de sa propre compétence de manière coordonnée. Tout d'abord, en amont et en parallèle de l'instance arbitrale, l'effet négatif de la compétence-compétence paralyse le pouvoir des juridictions étatiques de statuer sur leur compétence. Ensuite, le temps du procès arbitral, l'effet positif de la compétence-compétence des tribunaux arbitraux reconnaît à ces derniers le pouvoir de juger de leur compétence. Enfin, au stade post-arbitral, l'effet positif de la compétence-compétence des juridictions publiques permet à ces dernières de retrouver le pouvoir de statuer sur leur compétence lors des recours ouverts contre la sentence. Chacune des règles examinées connaît limites ou écueils. Parfois, l'équilibre est rompu soit au profit des juridictions d'Etat, soit au profit des juridictions arbitrales. Force est de constater que le caractère pluraliste du principe compétence-compétence est tantôt réalité. tantôt mirage.

L'arbitre et le juge étatique - Achille Saletti 2014

La 4e de couverture indique : "Fruit de la féconde collaboration unissant les processualistes de l'Université catholique de Louvain, de l'Université de Milan, de l'Université Paris II (Panthéon-Assas) et du Max Planck Institute (Luxembourg), le présent ouvrage aborde dans une même approche comparative confrontant les droits allemand, belge, français et italien, le rôle respectif de l'arbitre et du juge étatique dans le déroulement du procès arbitral. Ce thème important connaît une particulière actualité. Dans les quatre systèmes juridiques examinés, le droit de l'arbitrage se trouve en pleine mutation. Depuis plusieurs années déjà, l'institution arbitrale a fait l'objet, en droit allemand et en droit italien, d'importantes révisions. Il en est de même de la réforme réalisée en droit français, par le décret du 13 janvier 2011. Quant au droit belge de l'arbitrage, il vient de faire l'objet d'une réforme majeure : remplaçant la sixième partie du Code judiciaire par des dispositions nouvelles, la loi du 24 juin 2013 remodèle entièrement l'institution arbitrale dans une perspective résolument moderne, directement inspirée de la loi type CNUDCI. Le concours du juge étatique à l'arbitrage peut être envisagé à trois niveaux qui correspondent aux trois parties de ce livre dédié à la mémoire du regretté Professeur Giuseppe Tarzia. Dans un premier type d'interventions, le juge œuvre de manière secourable au bon démarrage de la procédure arbitrale. En un second temps, le juge étatique prend davantage le visage du juge dit "d'appui" pour remplir son office de juge du provisoire lorsque la procédure arbitrale s'avère impuissante à assurer la protection provisoire ou quand il s'agit de prendre des mesures d'assistance permettant l'obtention de preuves nécessaires à la solution du litige. Enfin, à l'issue de la procédure arbitrale, le juge étatique peut se transformer en juge de contrôle chargé de statuer sur une demande d'annulation de la sentence arbitrale."

Règles et pratiques du droit français de l'arbitrage - Henri-Jacques Nougein 2012

L'arbitrage tient une place importante dans la vie des affaires. Mode usuel de règlement des conflits du commerce international, il tend à jouer un rôle croissant dans les litiges internes. Apprécié pour sa discrétion, sa relative célérité et la possibilité qu'il offre de débattre en détail d'un litige devant un panel d'experts choisis par les parties, l'arbitrage est aussi critiqué en raison de son coût et des dérives auxquelles il donne parfois lieu. Cette procédure a de longue date trouvé en France une terre d'élection favorable en raison de la modernité de la législation et de la qualité des juridictions amenées à l'appliquer. Paris, capitale historique de la matière, doit toutefois faire face aujourd'hui à la concurrence de nombreuses autres métropoles qui souhaitent attirer à elles cette activité porteuse. La matière a, en conséquence, fait l'objet d'une refonte capitale avec l'adoption du décret n°2011-48 du 13 janvier 2011, réforme que cet ouvrage présente dans le détail sous la forme d'un commentaire article par article des dispositions du Code de procédure civile consacrées à l'arbitrage. L'ouvrage offre une large perspective historique et fait de nombreuses références à la jurisprudence et à la doctrine qui ont, aux côtés des dispositions du Code de procédure civile, contribué à façonner la matière. L'ensemble des étapes marquantes de la procédure arbitrale est examiné, de la conclusion de la clause compromissoire avant la naissance du litige, jusqu'à la reddition de la sentence arbitrale et l'exercice des voies de recours, sans oublier, bien sûr, les modalités de constitution du tribunal arbitral, les exigences d'indépendance et d'impartialité des arbitres et la conduite de la procédure arbitrale elle-même. A cet égard, les auteurs exposent en particulier les conditions dans lesquelles des mesures provisoires

peuvent être sollicitées du juge d'appui ou des arbitres, les modalités d'obtention de preuves et les conditions d'organisation des audiences. En sus de ces commentaires doctrinaux, l'ouvrage offre, sous forme de clés pratiques, des retours d'expérience dans lesquels sont exposées des questions que l'on ne trouve ni dans les codes, ni dans les décisions des juridictions étatiques, parce qu'elles sont issues de la pratique. Cet ouvrage, qui se destine tant aux étudiants de troisième cycle qu'aux praticiens, aux premiers rangs desquels les avocats, arbitres et juristes d'entreprise, est le fruit de la collaboration et de l'expérience respective d'un haut magistrat, Henri-Jacques Nougéin, président honoraire du tribunal de commerce de Lyon, et d'un avocat expert de cette matière, Romain Dupeyré, inscrit aux barreaux de Paris et New York. Un ouvrage d'ensemble qui, en somme, permet de s'approprier une matière en perpétuelle mutation.

Droit français de l'arbitrage interne et international - Dominique Vidal 2012

Le décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 refond le livre quatrième du Code de procédure civile portant sur le droit de l'arbitrage. Il met en forme de nombreux principes jurisprudentiels et ajoute quelques règles destinées à accentuer l'efficacité de ce mode alternatif de règlement des litiges. Parallèlement, la distinction entre l'arbitrage interne et l'arbitrage international est accentuée en la forme et sur le fond, ce qui contribue à confirmer que la France soit une place de référence dans le concert des arbitrages internationaux de droit des affaires. Cet ouvrage se propose de donner une explication pratique des conséquences du décret, examiné dans le contexte de la jurisprudence si importante en droit de l'arbitrage. On y retrouve en particulier le caractère juridictionnel quoique non judiciaire de ce mode de règlement.

Arbitrage commercial international - Benoît Le Bars 2016

La 4e de couverture indique : "L'arbitrage international est devenu l'instrument par excellence de résolution des litiges du commerce international. Dans un contexte de mondialisation croissante et de multiplication d'opérateurs évoluant dans des environnements juridiques diversifiés, aux cultures différentes, cet outil de résolution des conflits souple et évolutif en fonction des droits applicables s'est imposé comme le mode par excellence de règlement des conflits. De nature volontaire, l'arbitrage ne s'impose aux parties que lorsqu'elles ont choisi de l'utiliser pour résoudre leurs différends potentiels. Aussi, dans l'accompagnement de la fonction de juger confiée à l'arbitre, le rôle du juge national, chargé du contrôle de la sentence ou de son exécution forcée, est essentiel. Ce rôle du juge de droit commun est d'autant plus fondamental, en ce qui concerne la jurisprudence française, qu'il vient au soutien de la dynamique très forte de la première place d'arbitrage international dans le monde qu'est Paris. Ce positionnement est en grande partie lié à l'élaboration, par plusieurs générations de magistrats français, de grands arrêts posant les principes de fonctionnement de l'arbitrage international, en France et au-delà. C'est pourquoi, plutôt que de commenter les arrêts de manière isolée, chaque thème identifie les aspects structurants de l'arbitrage commercial international et les analyse par les commentaires conjoints de la jurisprudence propre à chaque thématique. Le regard de l'arbitre et du conseil n'est jamais très loin, pour mettre en perspective les principes jurisprudentiels par rapport aux problématiques concrètes auxquels toute procédure arbitrale peut confronter celui qui s'y intéresse. Ainsi chaque lecteur, qu'il soit praticien, étudiant, enseignant, français ou étranger, est accompagné parmi les principes de l'arbitrage commercial international pour en découvrir les fondements et les perspectives, les bases solides comme les évolutions en devenir. Dans un monde où les frontières s'estompent de plus en plus par un accroissement régulier des opérations du commerce international, ces repères sont essentiels pour que chacun puisse jouer son rôle."

Aspects philosophiques du droit de l'arbitrage international -

Emmanuel Gaillard 2008-07-15

Le droit de l'arbitrage, plus encore que le droit international privé, se prête à une réflexion de philosophie du droit. Les notions, essentiellement philosophiques, de volonté et de liberté sont au cœur de la matière. La liberté des parties de préférer aux juridictions étatiques une forme privée de règlement des différends, de choisir leur juge, de forger la procédure qui leur paraît la plus appropriée, de déterminer les règles de droit applicables au différend, quitte à ce qu'il s'agisse de normes autres que celles d'un système juridique donné, la liberté des arbitres de se prononcer sur leur propre compétence, de fixer le déroulement de la procédure et, dans le silence des parties, de choisir les normes applicables au fond du litige, soulèvent autant de questions de légitimité. Le présent ouvrage s'attache à identifier les postulats

philosophiques qui sous-tendent la matière, à montrer leur profonde cohérence et les conséquences pratiques qui en découlent dans la résolution des grands contentieux du commerce international.

Droit et pratique de l'arbitrage interne et international - Fady Nammour 2005

L'arbitrage est un droit vivant ! Depuis la première édition parue en mars 2000, des changements importants continuent d'affecter la matière : réformes législatives (loi française n°2001-450 du 15 mai 2001 modifiant l'article 2061 du code civil ; ordonnance française n°2004-559 du 17 juin 2004 sur les contrats de partenariat ratifiée par l'article 78 de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 ; loi libanaise n°240 du 7 août 2000 relative aux brevets d'inventions ; loi libanaise n°440 du 29 juillet 2002 modifiant certaines dispositions du code de procédure civile notamment celles relatives aux contrats administratifs, etc), évolutions jurisprudentielles (application de la notion du procès équitable à l'arbitrage ; autonomie de la clause compromissoire en matière interne, interprétation extensive de la clause arbitrale, cession de la convention d'arbitrage, etc), et une littérature juridique sans répit. Le développement et l'extension de l'arbitrage envisagé non plus comme un mode alternatif de règlement des litiges mais " amiable ", propre et autonome, justifiaient pleinement une véritable refonte de cet ouvrage. L'ouvrage aborde de nouvelles questions : interférences des conventions relatives aux droits de l'homme avec l'arbitrage (accès à l'arbitre, carence arbitrale, égalité des armes, etc) ; traitement électronique des litiges, (icann, cybertribunal), mise en place de nouveaux modes de règlement des litiges (dispute boards), etc. De même, le domaine de traitement des litiges arbitrables est élargi : droit pénal, droit bancaire, droit de la consommation, droit de la concurrence, droit de la faillite, transport maritime, etc. Egalement, l'ouvrage fait la lumière sur différentes questions actuelles : arbitrage forcé, umpire arbitration, excès de pouvoir, immunité d'exécution, frais de l'arbitrage, fiscalité des honoraires, etc. A l'exemple de la précédente édition, l'ouvrage confronte constamment les règles du droit français à celles du droit libanais dévoilant les convergences et divergences en la matière.

L'arbitrage en droit belge et international - Guy Keutgen 2012

Droit de l'arbitrage - Jean-Baptiste Racine 2016

Présentation de l'éditeur : "L'arbitrage est un mode de résolution des litiges d'origine privée. Il repose sur une base volontaire (une convention d'arbitrage) et permet d'attribuer à de simples particuliers - qui ne sont pas nécessairement des juristes - la fonction de juger dans un litige déterminé. L'ouvrage étudie le droit français de l'arbitrage tant interne qu'international. La France est un grand pays d'arbitrage et son droit a été réformé par un décret du 13 janvier 2011. Ce mode de résolution des conflits tient une place primordiale dans le cadre des affaires internationales où il est devenu la justice de droit commun. De multiples questions se posent donc, tant sur le plan pratique que sur le plan théorique. Quelles sont les conditions de validité de la convention d'arbitrage ? Quelles sont les règles de procédure applicables ? Quelle est la force d'une sentence ? De quelle légitimité dispose un arbitre, juge privé ? Dans une matière en plein mouvement, dans le cadre d'une économie mondialisée, l'ouvrage a notamment pour ambition de répondre à ces questions."

L'arbitre et le juge étatique - Achille Saletti 2014-06-10

Fruit de la féconde collaboration unissant les processualistes de l'Université catholique de Louvain, de l'Université de Milan, de l'Université Paris II (Panthéon-Assas) et du Max Planck Institute (Luxembourg), le présent ouvrage aborde dans une même approche comparative confrontant les droits allemand, belge, français et italien, le rôle respectif de l'arbitre et du juge étatique dans le déroulement du procès arbitral. Ce thème important connaît une particulière actualité. Dans les quatre systèmes juridiques examinés, le droit de l'arbitrage se trouve en pleine mutation. Depuis plusieurs années déjà, l'institution arbitrale a fait l'objet, en droit allemand et en droit italien, d'importantes révisions. Il en est de même de la réforme réalisée en droit français, par le Décret du 13 janvier 2011. Quant au droit belge de l'arbitrage, il vient de faire l'objet d'une réforme majeure : remplaçant la sixième partie du Code judiciaire par des dispositions nouvelles, la loi du 24 juin 2013 remodèle entièrement l'institution arbitrale dans une perspective résolument moderne, directement inspirée de la loi type CNUDCI. Le concours du juge étatique à l'arbitrage peut être envisagé à trois niveaux qui correspondent aux trois parties de ce livre dédié à la mémoire du regretté Professeur Giuseppe Tarzia. Dans un premier type d'interventions, le juge œuvre de manière secourable au bon démarrage de la procédure arbitrale. En un second temps, le juge étatique prend

d'avantage le visage du juge dit « d'appui » pour remplir son office de juge du provisoire lorsque la procédure arbitrale s'avère impuissante à assurer la protection provisoire ou quand il s'agit de prendre des mesures d'assistance permettant l'obtention de preuves nécessaires à la solution du litige. Enfin, à l'issue de la procédure arbitrale, le juge étatique peut se transformer en juge de contrôle chargé de statuer sur une demande d'annulation de la sentence arbitrale.

OHADA, droit de l'arbitrage Etude des missions de l'arbitre - Bertrand Kuimo Nkenni Mbemo 2012

Le Traité OHADA du 17 Octobre 1993 tel que modifié à Québec le 17 Octobre 2008 accorde une place de choix à l'arbitrage. Mais en dépit de cette volonté manifeste de le hisser au pinacle des modes de règlement des différends contractuels, l'arbitrage, et avec, l'arbitre restent peu ou mal connus. Si les missions d'un arbitre sportif sont connues et maîtrisées, il n'en va pas de même de celles d'un arbitre de différends contractuels, toute chose de nature à freiner le développement voulu du continent africain. Face à ce constat, il devenait impérieux d'engager une odyssee cognitive au royaume de l'arbitrage OHADA afin d'analyser les missions d'un de ses principaux "seigneurs", l'arbitre. Cette étude qui plonge le lecteur au coeur à la fois de la procédure arbitrale et du statut de l'arbitre procède à un décryptage des missions à la fois originelles et additionnelles de ce dernier. Poursuivant sur les entraves possibles à leur exercice, l'auteur termine sur les conséquences de leur inobservation, lesquelles peuvent mener à l'annulation de la sentence, à la responsabilité de l'arbitre ou cumulativement les deux.

L'arbitrage du commerce international - Eric Loquin 2015-07-16

Justice privée, l'arbitrage est le mode normal de règlement des litiges nés des opérations du commerce international. Loin d'être une institution se développant en marge des juridictions étatiques et objet de leur défiance, l'arbitrage constitue une justice assistée par les juges des Etats, qui collaborent à son efficacité. Les législations étatiques comme les conventions internationales offrent un cadre juridique favorable à son bon fonctionnement. Le droit de l'arbitrage a fait de l'arbitrage international une institution autonome des ordres juridiques étatiques, dont le fonctionnement repose sur des normes choisies et élaborées par les parties, qui transcendent la diversité des droits étatiques. L'arbitrage international est devenu une justice transnationale répondant aux besoins d'une économie mondialisée. L'ouvrage offre une description exhaustive du droit français de l'arbitrage international après sa réforme par le décret du 13 janvier 2011. L'étude du droit français est accompagnée de nombreux développements de droit comparé destinés à présenter une vision globale du phénomène de l'arbitrage international dans le monde. L'auteur, universitaire spécialisé dans le droit de l'arbitrage et praticien de l'arbitrage, a voulu présenter une approche à la fois théorique et pratique de la procédure arbitrale. A ce titre, l'ouvrage est à la fois destiné aux enseignants et aux étudiants, mais aussi aux avocats, juristes d'entreprises, institutions d'arbitrage et bien sûr arbitres.

L'arbitrage - Philippe de Bournonville 2018-01-23

Tenant compte de l'importante réforme consacrée par la loi du 24 juin 2013 modifiant la sixième partie du Code judiciaire relative à l'arbitrage, ainsi que des dispositions pertinentes de la loi du 25 décembre 2016, dite

"Loi Pot-pourri IV", le présent ouvrage constitue la seconde édition actualisée du traité paru en 2000 dans la collection du Répertoire notarial. Il comprend huit chapitres. Le mécanisme de règlement des litiges qu'est l'arbitrage est tout d'abord présenté en le distinguant d'institutions voisines. Des développements particuliers sont consacrés à l'arbitrage institutionnel, eu égard à ses grands avantages et à sa très grande fréquence corrélative. La convention d'arbitrage est ensuite scrutée en sa forme, son contenu et sa mise en oeuvre, sans négliger le statut des parties à la clause compromissoire. Vient ensuite l'examen du tribunal arbitral, du déroulement de l'instance devant celui-ci, de la sentence à laquelle cette procédure donne lieu et des conditions auxquelles son exécution forcée est subordonnée. Les recours envisageables sont étudiés dans un septième chapitre. Enfin, l'auteur nous propose un tour d'horizon de l'arbitrage international.

Le droit de l'arbitrage et des institutions de médiation dans l'espace OHADA - Hygin Didace Amboulou 2015

Cet ouvrage étudie en profondeur l'Acte uniforme relatif au droit de l'arbitrage et présente le bilan de son application de 1998 à 2014. Il propose une actualité juridique sur les conditions de forme et de fond de la convention d'arbitrage, l'instance et la sentence arbitrale, les mécanismes de l'arbitrage à la Cour commune de justice et d'arbitrage de l'OHADA, les fonctionnements des Centres d'arbitrage, de médiation et de conciliation de ses pays membres ainsi que des références puisées dans la pratique française.

L'efficacité de l'arbitrage OHADA - Oumar Bah 2020-02-24

Considéré comme une révolution juridique en Afrique francophone, l'espace de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA) est depuis sa création, un terrain propice à la collaboration entre le juge étatique et l'arbitre. Cependant, si dans l'arbitrage spécifique de la Cour commune de justice et d'arbitrage (CCJA) il revient au juge communautaire la charge d'administrer la procédure et d'assurer le service après-vente durant la phase post-arbitrale, la détermination du juge national dans l'arbitrage de droit commun est une opération complexe. En effet, le flou lexical entourant l'expression générique désignant le juge étatique, entraîne un morcellement de son champ de compétence. Selon que l'on se trouve dans la phase préparatoire à l'arbitrage ou durant la phase arbitrale et post-arbitrale, le juge national n'est pas toujours le même. Suivant l'organisation judiciaire propre à chacun des Etats parties, il pourra s'agir des juridictions d'instances dans le cadre d'une compétence exclusive ou des juridictions d'appels dans le cadre d'une compétence partagée avec les juridictions d'instances avant tout pourvoi en cassation devant la CCJA. Cela dit, qu'il s'agisse de l'arbitrage spécifique de la CCJA ou de l'arbitrage de droit commun, le juge étatique joue d'abord un rôle d'assistance en cas de difficultés. Pour ce faire, il aide les parties et les arbitres lors de la constitution du tribunal arbitral, l'administration des pièces et la prorogation du délai de l'arbitrage. De même, si les parties en expriment le besoin, le juge étatique en cas d'urgence reconnue et motivée ordonne des mesures provisoires ou conservatoires. Enfin, lorsque l'arbitre prononce la sentence, il reviendra encore au juge étatique le soin de veiller à son exequatur effectif après l'épuisement des voies de recours devant son office.